

L'Anse-Saint-Jean, le 13 mai 2026.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulés pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Annick Boudreault, Directrice générale / Greffière-trésorière

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 13 mai 2026, sous la présidence de Monsieur André Simard, maire.

Sont présents : Monsieur André Simard
 Monsieur Jean-Daniel Jacques
 Monsieur Alain Simard
 Monsieur Éric Thibeault
 Monsieur Yvan Côté

Sont absents : Monsieur Daniel Corbeil
 Monsieur Claude Bouchard

158-2026

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QU'il y a quorum;

Il est proposé par Monsieur Alain Simard, appuyé par Monsieur Jean-Daniel Jacques et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur le maire, Monsieur André Simard, déclare la séance ouverte.

RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige la présence de tous les membres du conseil à la séance. Étant donné que certains conseillers sont absents, cette procédure ne peut être appliquée. Toutefois, les conseillers présents ont reçu l'avis de convocation conformément à l'article 153 du Code municipal.

159-2026

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. Ouverture de la séance.
2. Renonciation de l'avis de convocation.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Sujets à l'ordre du jour
 - 4.1 Octroi d'un mandat de support en urbanisme et désignation d'un responsable de l'émission des permis et certificats.
 - 4.2 Ajout de la rue Côté au contrat de nivelage 2025-2026 et 2027.
5. Période de questions.
6. Fermeture de la séance.

160-2026

OCTROI D'UN MANDAT DE SUPPORT EN URBANISME ET DÉSIGNATION
D'UN RESPONSABLE DE L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean doit assurer l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ainsi que de la réglementation d'urbanisme en vigueur ;

ATTENDU QUE la ressource actuellement responsable du service d'urbanisme est absente ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit maintenir l'analyse des demandes de permis et certificats présentées par les citoyens et, le cas échéant, voir à l'émission des permis et certificats ;

ATTENDU l'offre de services professionnels numéro 2026-16 déposée par Forum – Service d'urbanisme en date du 8 mai 2026 concernant un mandat de support en urbanisme ;

Il est proposé par Monsieur Jean-Daniel Jacques, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels numéro 2026-16 de Forum – Service d'urbanisme pour un mandat de support en urbanisme, selon les modalités et tarifs prévus à ladite offre ;

QUE les représentants désignés par Forum – Service d'urbanisme, à savoir Monsieur Pier-Luc Dufour et Madame Aymna Bouchard, soient autorisés, pour la durée du mandat, à agir à titre de fonctionnaires désignés pour l'application de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité et l'émission des permis;

QUE ces personnes soient notamment autorisées à analyser les demandes, émettre les permis et certificats, effectuer les inspections requises, délivrer les avis et constats d'infraction et, plus largement, appliquer les règlements adoptés en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

161-2026

AJOUT DE LA RUE CÔTÉ AU CONTRAT DE NIVELAGE 2025, 2026 ET 2027.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait l'acquisition de la rue Côté le 2 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE cette rue, d'une longueur approximative de 0.5 km, est désormais sous la responsabilité de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'un contrat de nivelage est actuellement en vigueur pour l'entretien des rues municipales ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter cette nouvelle rue au contrat afin d'assurer son entretien adéquat ;

Il est proposé par Monsieur Alain Simard, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité autorise l'ajout de la rue Côté acquise le 2 décembre 2024, d'une longueur approximative de 0,5 km, au contrat de nivelage en vigueur;

QUE cette rue soit intégrée à l'annexe V dudit contrat;

QUE les conditions prévues au contrat initial s'appliquent à cette rue;

QUE la direction générale soit autorisée à donner suite à la présente résolution et à aviser l'entrepreneur concerné.

PÉRIODE DE QUESTIONS

162-2026

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Éric Thibeault propose la fermeture de la séance à 16 h 04.

Madame Annick Boudreault,
Directrice générale / Greffière-trésorière

Monsieur André Simard, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».